

**RÉPONSE DU DISTRIBUTEUR À L'ENGAGEMENT NO.1
LORS DE L'AUDIENCE DU 20 AVRIL 2004**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3519-2003</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>21 avril 2004</i>
Pièces n°: <i>HQD-7</i>

document 5

Explication sur la sensibilité du prix du gaz naturel utilisée pour définir la fourchette des coûts évités

Le Distributeur s'est basé sur des analyses de sensibilité sur le prix du gaz naturel pour définir les bornes inférieure et supérieure de l'intervalle des coûts évités.

Dans le cadre du dossier R-3515-2003, le Distributeur a réalisé des sensibilités de + 10 % sur le prix du gaz naturel appliquées aux combinaisons présentées à l'annexe technique 5 (HQD-2, doc. 3, annexe technique 5). Il s'agissait alors strictement de s'assurer de la robustesse de nos résultats quant à l'analyse des soumissions. À cette fin, la combinaison C07 avait été retenue uniquement pour l'analyse multi-scénarios puisqu'il s'agissait d'une combinaison potentiellement intéressante dans les scénarios faibles de la demande. Cependant, cette combinaison ne faisait pas partie des combinaisons optimales.

Lorsque l'exercice des coûts évités a été réalisé, seules les quatre meilleures combinaisons ont été retenues puisque la combinaison C07 n'était pas concurrentielle. Des analyses de sensibilité de -15 % et + 15% sur le prix du gaz naturel ont alors permis d'établir la fourchette des coûts évités de 5,7 à 6,5 ¢/kWh.